



CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC SUR LE PRÉAVIS MUNICIPAL 57/2024

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal : 57-24
« Pour la mise en œuvre du vote électronique au conseil communal ».

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Objet du préavis.

Par ce préavis, la Municipalité sollicite du Conseil communal l'octroi d'un crédit de CHF 18 500 TTC, afin d'acquérir un dispositif de vote électronique pour le Conseil communal, en réponse au postulat du 6 décembre 2023 déposé par les conseillers Claude Perret et consorts. Le système sélectionné par la municipalité est le système SunVote de Meerkathe SA basée à Rolle.

Introduction.

La commission composée de Emmanuel Pegada, Claude Perret, Jacques Auberson, Régis Bovy et Benjamin Chassot : s'est réuni le 24.06.24 et le 12.08.24. La municipalité et la syndique n'ont pas été sollicités car le rapport-préavis de la municipalité du 14.04.24 a été jugé très complet.

Contexte.

Nous ne reviendrons pas sur les détails déjà disponible sur la réponse très détaillée de la municipalité au postulat.

Nous rappellerons cependant que ces dernières années les communes vaudoises s'équipent de plus en plus d'un système de vote électronique et que le système SunVote est devenu le premier choix de celles-ci et a même été systématiquement choisi ces dernières années.

C'est ainsi que : Bex, Blonay-Saint-Légier, Chavannes-près-Renens, Cossonay, Crissier, Epalinges, Gland, Lutry, Orbe, Payerne, Pully, Saint-Prex, sont équipées de ce système ou en voie de l'être. On peut relever que des communes extérieures au canton comme Marly s'équipent aussi du système SunVote. En tout, près de 20 communes sont équipées de ce système et une dizaine ont mis la solution au budget 2025.

Le grand conseil vaudois a également été intéressé par cette solution, mais ne l'a finalement pas retenu car ils avaient des besoins plus complexes, notamment en termes de gestion des microphones et des écrans.

Suite au postulat de Claude Perret et consort (les 3 groupes représentés) du 0612.2023, la municipalité a adopté un rapport-préavis le 15.04.2024 préconisant l'acquisition du système SunVote, étant considéré comme la meilleure offre, selon les arguments développés dans ce document.

En résumé : offre d'un coût raisonnable, entreprise vaudoise, utilisation facile. On pourrait ajouter que les autres communes étant équipées du même système cela crée une homogénéité et une expérience commune.

Développement.

La société choisie (Meerkathe et son système SunVote) dispose d'une expérience de 21 ans et de multiples certifications internationales.

Nous avons pu profiter de l'expérience acquise dans les autres communes et nous avons également contacté l'entreprise Meerkathe SA.

Il ressort de ces contacts : les communes utilisatrices sont globalement très satisfaites, quelques problèmes mineurs ont concerné les batteries liés à un non-respect des instructions de charges lors de la phase d'apprentissage. Quand cela est arrivé les batteries ont été changées dans le cadre du contrat de maintenance.

Une commune a trouvé peu commode l'affichage à l'écran des résultats sur grand écran, mais d'une part cette solution n'a pas été adoptée par la plupart des autres communes et d'autre part la société Meerkathe peut sur demande reproduire le plan de salle avec l'emplacement des conseillers, il est à relever que cette demande n'a émané que de très rares grandes communes où les conseillers communaux sont toujours assis à la même place.

Compte tenu que le vote nominal est possible avec différentes possibilités d'affichage (liste, emplacement approximatif des conseillers) avec le système SunVote, la commission demande à la municipalité de tenir compte de cette possibilité, pour donner la capacité au conseil communal de la demander, s'il l'estime utile.

Coûts et financement.

Le système SunVote est garanti 2 ans. La question d'une extension de garantie a été posée et l'entreprise Meerkathe a répondu qu'ils ne font pas de prolongation de garantie sur le matériel.

La commission recommande à la municipalité d'implanter le système SunVote dès 2024, la société MeeKathe SA ayant confirmé que si on passe une commande avant la fin septembre, il leur est possible de recevoir tout le matériel avant la fin de l'année pour procéder à l'installation et la formation des utilisateurs.

Comme cela le système pourrait être utilisé dès décembre 2024.

Le montant de 18500 frs ttc serait porté au budget 2024, au lieu de 2025. La municipalité ayant les compétences pour cela, compte tenu du coût limité.

Conclusion de la commission.

Au vu de ce qui précède,

Le conseil communal de Prangins

Vu le préavis 57/2024 concernant la demande de crédit de CHF 18'500, suite au rapport-préavis de la Municipalité en réponse au postulat Claude Perret et consort : « Pour la mise en œuvre du vote électronique au conseil communal ».

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

Où les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

- 1) d'accorder un crédit de CHF 18'500 pour l'acquisition du système de vote électronique SunVote de la société Meerkathe SA
- 2) de financer cette dépense sur le budget 2024, conformément aux prérogatives de la Municipalité.

Prangins, le 19.08.2024



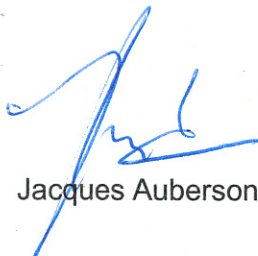
Emmanuel Pegada (1^{er} membre)



Claude Perret



Régis Bovy



Jacques Auberson



Benjamin Chassot

Aperçu

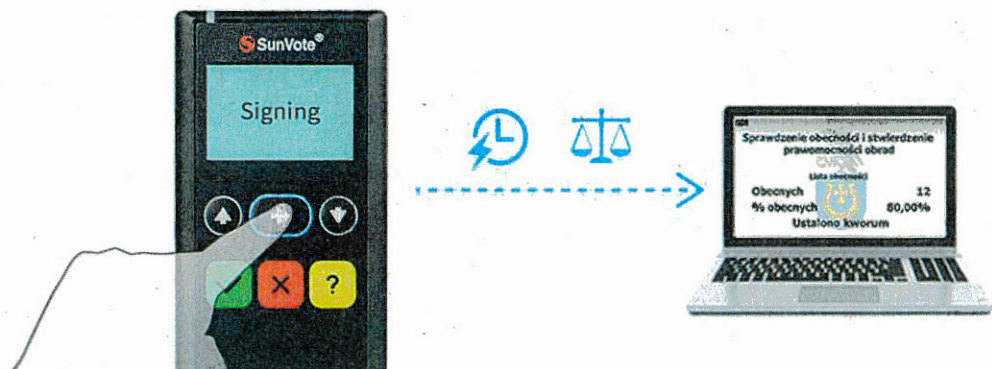
1 Gestion des réunions.

- Créez instantanément un dossier de réunion et des résolutions de vote.
- Importez et gérez facilement la liste des conseillers et des candidats.
- Les ordres du jour des réunions peuvent être affichés à l'écran pour une navigation collective, garantissant ainsi un processus de réunion fluide et contrôlable.



2 Les conseillers se connectent.

- Avant le début du vote, les conseillers appuient sur « Connexion » pour s'inscrire rapidement et l'administrateur vérifie facilement s'il atteint le quorum ou non. Conformité légale !



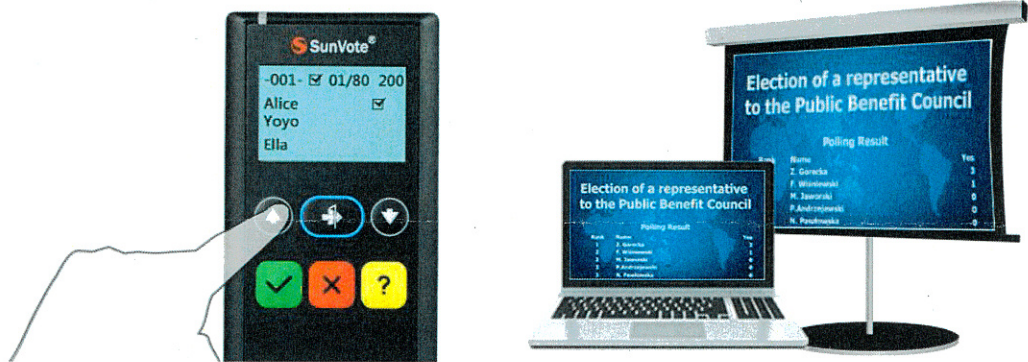
3 Vote des résolutions.

- Prise en charge des modes de vote anonymes, ouverts et secrets.
- Les détails du vote individuel sont visibles lors du vote ouvert, tandis que les résultats globaux du vote peuvent être obtenus lors du vote anonyme, offrant ainsi une vision claire et transparente du processus de vote !
- Les résultats du vote peuvent être collectés et comptés dans les 10 secondes, évitant ainsi les votes invalides et encourageant les conseillers à discuter et à prendre des décisions sur place. Aucune erreur manuelle et gain de temps !



4 Élections internes.

• La liste des noms des candidats peut être téléchargée sur chaque clavier de vote avant la réunion. Lorsque le vote commence, il suffit aux conseillers de cocher les noms qu'ils préfèrent élire et de les soumettre par lots. Les résultats des élections peuvent être obtenus et affichés immédiatement. Pas de votes répétés ou manquants !



5 Rapports.

• Des rapports de vote au format réglementé pour chaque ordre du jour ou résolution peuvent être générés automatiquement. Prend en charge l'auto-personnalisation du logo, du filigrane, du pied de page et de l'en-tête du conseil municipal dans les modèles de rapport. Les rapports de vote peuvent être imprimés sur place pour confirmation et signature par les conseillers. (Et même publiable immédiatement sur le web).

